



Accédez à votre profession

FORMATION DE BASE



FORMULE EN SALLE, EN CLASSE VIRTUELLE, EN HYBRIDE ET PAR CORRESPONDANCE
COURTAGE IMMOBILIER COMMERCIAL – EEC.2F

FR + AN

AEC

Formation créditée de niveau collégial menant vers une attestation d'études collégiales, reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Le programme est composé des cours suivants :

6 COURS DE TRONC COMMUN*

Droit immobilier (75 h)

Mathématiques immobilières (45 h)

Loi sur le courtage immobilier (45 h)

Évaluation immobilière (45 h)

Analyse de la profession et gestion des affaires (45 h)

Architecture et construction (45 h)

AINSI QUE 2 COURS DE PROFIL SPÉCIFIQUE

Finance immobilière** (60 h)

Contrats et documents en courtage commercial** (60 h)

* Le programme EEC.2F comprend 8 cours dont 6 qui sont également donnés dans le programme de courtage immobilier résidentiel (EEC.22).

** Ces cours spécifiques au programme Courtage immobilier commercial sont offerts en français et en anglais en classe virtuelle (horaire de jour ou soir et fin de semaine) et par correspondance. Parlez-en avec votre conseiller aux admissions.

Formule par correspondance

Inscription en tout temps.

Durée : À votre rythme (4 mois, 6 mois ou 10 mois en incluant les examens finaux).

Formule en salle

Cours de jour ou de soir et fin de semaine, sur les campus de l'Île-des-Sœurs, Laval ou Brossard.

Formule en classe virtuelle

Cours de jour ou de soir et fin de semaine. Pour tous les cours en virtuel, l'étudiant accède à la plateforme d'enseignement Lära à partir de son ordinateur personnel. Connexion Internet requise.

Formule hybride

Cours de jour ou soir et fin de semaine, en salle et en virtuel selon un horaire établi (offert seulement pour les cours de tronc commun dans le programme commercial).

Durée : 420 heures (à partir de 4 mois ou plus).

Nos services :

- Accès à une personne-ressource tout au long de votre cheminement pédagogique;
- Aide financière gouvernementale disponible pour les étudiants à temps plein;
- Accès au portail étudiant Omnivox;
- Journée Carrière;
- Les étudiants du Collège peuvent bénéficier d'ateliers de révision de compétences exclusifs pour se préparer adéquatement à l'examen de certification de l'OACIQ.

3 CAMPUS POUR MIEUX VOUS SERVIR

 Campus de l'Île-des-Sœurs
600, chemin du Golf, Île-des-Sœurs (Québec) H3E 1A8

 Campus de Laval
2525 boul. Daniel-Johnson, bureau 201, Laval (Québec) H7T 1S9

 Campus de Brossard
6300, avenue Auteuil, bureau 135, Brossard (Québec) J4Z 3P2

CONDITIONS D'ADMISSION

En plus d'avoir le droit d'étudier et de travailler au Québec, est admissible à un programme AEC au Collège de l'Immobilier du Québec, toute personne qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES), un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation d'équivalence de niveau de scolarité du secondaire (AENS)
OU
- Posséder une formation jugée suffisante par le Collège.

Pour les étudiants ne satisfaisant pas à ces conditions particulières :

il faut d'abord fournir un relevé de notes officiel, un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation. Le Collège de l'immobilier procédera ensuite à une étude de dossier pour l'admission. Un ou plusieurs tests de classement pourraient être nécessaires lors de l'évaluation du dossier.

Pour les études effectuées à l'étranger :

il faut fournir une étude comparative du *ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion* de votre diplôme ainsi qu'une traduction, au besoin, de ce dernier en français ou en anglais.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Il faut fournir les documents suivants par courriel ou en personne :

Une preuve de scolarité selon les conditions énoncées précédemment. Nous acceptons le diplôme d'études secondaires (équivalent ou plus élevé) ou le relevé de notes officiel.

Une preuve d'identité, seulement l'un des documents suivants est accepté selon le cas :

- le certificat de naissance [grand format] émis par une province canadienne;
- les deux côtés de la carte de citoyenneté ou du certificat de citoyenneté (pour les personnes naturalisées);
- la fiche relative au droit d'établissement [IMM 1000] ou la confirmation de résidence permanente [IMM 5292 ou IMM 5688];
- les deux côtés de la carte de résidence permanente;
- le visa de travail (pour les résidents temporaires en attente de la procédure d'immigration);
- le permis d'études.

Notez que le passeport, permis de conduire ou carte d'assurance maladie ne sont pas acceptés à titre de pièce d'identité.

Le formulaire d'admission et le contrat de services éducatifs complétés :

Si vous ne les avez pas reçus par courriel ou en personne : vous pouvez les demander en envoyant un courriel à

demande.admission@collegeimmobilier.com

ou

vous pouvez les compléter en ligne sur notre site web au :

<https://www.collegeimmobilier.com/fr/admission.html>.

Veillez noter que seulement les copies des documents sont requises.



POUR VOUS INSCRIRE À UNE DE NOS FORMATIONS

COMMUNIQUEZ AVEC NOS CONSEILLERS AUX ADMISSIONS AU 1-888-762-1862 – OPTION 4

© 2023 tous droits réservés Collège de l'immobilier du Québec. Toute forme de reproduction totale ou partielle de ce document est interdite sans le consentement écrit de la Direction du Collège